



# Éléments de langage

Aujourd'hui ...



...comme hier, rejoignez l'UNC

[www.unc.fr](http://www.unc.fr)

# SOMMAIRE

1. Présentation de l'UNC	3
2. L'UNC et le recrutement	5
3. L'UNC et les armées	7
4. L'UNC et l'action civique	9
5. L'UNC et la mémoire	11
6. L'UNC et sa lecture de l'histoire	13
7. L'UNC et les relations franco-algériennes	15
8. L'UNC et le 19-Mars	19
9. L'UNC et les Opex-Opint	21
10. La défense de l'allocation de retraite du combattant	23
11. La défense de la rente mutualiste	25
12. Le TRN et <i>Sentinelle</i>	27
13. La mention « Mort pour la France »	29
14. L'AEVOG-VAC	31
15. L'UNC et l'aide aux blessés	33
16. L'UNC et l'aide à la reconversion	35
17. Les cadets de l'UNC	37

# I - Présentation de L'UNC

## **QUI SOMMES-NOUS ?**

15 jours après l'Armistice du 11 novembre 1918 est créée l'Union nationale des combattants (journal officiel du 11 décembre 1918). Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920.

L'UNC édite un magazine mensuel, *La Voix du combattant*, publié à environ 125 000 exemplaires.

## **QUI RASSEMBLONS-NOUS ?**

L'UNC a d'emblée vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre. Des sections locales et des groupes départementaux se créent rapidement dans toute la France.

Les combattants de 1939-1945, ceux d'Indochine, d'Afrique du Nord, des théâtres d'opérations extérieurs (TOE), les OPEX, les anciens du service militaire, tous les soldats de la France et les membres associés se retrouvent au sein de l'UNC pour :

- rassembler les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre ;
- maintenir et développer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie ;
- agir pour la défense des intérêts du monde combattant ;
- perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ;
- contribuer au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations ;
- participer à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.

## **QU'A OBTENU L'UNC ?**

L'UNC est à l'origine de toutes les grandes avancées obtenues en matière de législation combattante, notamment :

- le titre de reconnaissance de la nation (TRN) et l'accès à la retraite mutualiste dès l'obtention de ce titre ;
- l'octroi de la carte du combattant (et de la croix correspondante), aux anciens combattants d'AFN, notamment aux rappelés, et la prorogation, au-delà du 2 juillet 1962, des conditions d'octroi de cette carte ;
- la création de la barrette « missions extérieures » de la croix du combattant volontaire, et l'inscription de la mention « AFN 1952-1962 » sur les drapeaux et étendards des unités concernées.

## **QUELS SONT LES EFFECTIFS DE L'UNC ?**

L'UNC compte actuellement environ 160 000 cotisants à jour répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, au sein de plus de 90 fédérations départementales et près de 3 500 associations locales.

## **QUELLES SONT LES PREOCCUPATIONS ACTUELLES DE L'UNC ?**

Outre la défense des intérêts généraux du monde combattant, l'attention portée au soutien des forces armées et au risque de la banalisation du métier de soldat, et la préservation et la perpétuation de la mémoire combattante, l'UNC est très attentive à l'évolution des sujets suivants<sup>1</sup> :

- la défense de l'allocation de reconnaissance du combattant,
- la défense de la rente mutualiste,
- l'obtention du TRN pour les réservistes de l'opération *Sentinelle*,
- l'égalité de traitement entre veuves et orphelins de guerre de différents conflits,
- une meilleure reconnaissance du bénévolat associatif.

---

<sup>1</sup> Cf. fiches suivantes

## 2 - L'UNC et le recrutement

### **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Depuis un siècle, l'UNC, qui rassemble tous celles et ceux qui ont porté les armes de la France, leurs veuves et leurs orphelins, de même que ceux qui partagent ses valeurs, se propose de resserrer les liens avec les armées et la gendarmerie et de créer une continuité en matière de fraternité d'armes et de solidarité, notamment au-delà du temps de service armé.

Prenant en compte son expérience, l'UNC étant à l'origine d'un grand nombre d'acquis de la législation combattante en matière de réparation (pensions, retraites, ...) et de reconnaissance (carte du combattant, titre de reconnaissance de la Nation, ...), sa crédibilité, l'UNC étant un partenaire privilégié des pouvoirs publics dans la défense des intérêts du monde combattant, ses actions de solidarité, l'UNC apportant à ses adhérents en toutes circonstances un soutien moral mais aussi des aides financières, sa convivialité, l'UNC prolongeant la fraternité d'armes par ses diverses activités, son efficacité grâce à son puissant maillage territorial (plus de 95 fédérations départementales en métropole et outre-mer, plus de 3 500 associations locales réparties sur tout le territoire français et même à l'étranger, et près de 160 000 adhérents), voici six bonnes raisons qui incitent à adhérer à l'UNC.

### **ELEMENTS DE LANGAGE**

- Adhérer à l'UNC, c'est recevoir une information continue sur l'actualité du monde combattant et des conseils sur les droits des combattants et victimes de guerre, au travers de différents supports (lettres d'information, magazine *La Voix du Combattant*, site internet et réseaux sociaux).
- Adhérer à l'UNC, c'est pouvoir le cas échéant bénéficier d'une aide sociale (aide financière, aide à la reconversion, soutien en tant que blessé) ou d'un accompagnement dans des démarches personnelles auprès de l'ONaCVG ou d'autres organismes à caractère social.
- Adhérer à l'UNC, c'est être unis dans la défense des droits des combattants pour les préserver de tout risque de banalisation.
- Adhérer à l'UNC, c'est contribuer dans un cadre intergénérationnel à l'action patriotique du travail de mémoire et à l'esprit de défense.
- Adhérer à l'UNC, c'est participer aux cérémonies et manifestations mémorielles, locales ou nationales.
- Adhérer à l'UNC, c'est retrouver en toute convivialité des compagnons d'armes pour échanger et partager.

## **MOTS CLES**

- Défense du monde combattant
- Solidarité
- Travail de mémoire
- Convivialité
- Aide sociale
- Lien armées-Nation
- Lien intergénérationnel
- Cérémonie

# 3 - L'UNC et les armées

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

La défense de la France est dans ADN de l'UNC. Sous le terme de nouvelle mémoire combattante<sup>2</sup>, l'UNC rassemble toutes les actions civiques et de mémoire menées par elle, au quotidien, pour contribuer au travail de mémoire, développer l'esprit de défense et soutenir nos forces armées dans tous les domaines. En effet, après que la diplomatie a échoué dans la défense des intérêts de notre pays, c'est aux forces armées d'intervenir, par la force, pour les faire respecter ; il en est de même pour respecter et faire respecter nos accords de défense avec les pays alliés.

## ELEMENTS DE LANGAGE

- L'UNC assume les actions de nos armées par le passé, honore leurs mémoires lors des cérémonies commémoratives et veille au respect de leur honneur.
- L'UNC participe au travail éducatif de mémoire, mené par la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des Armées et de l'ONaCVG.
- L'UNC soutient l'effort consenti par l'Etat pour les forces armées dans le cadre des lois de programmation militaire (LPM), en agissant auprès des responsables gouvernementaux et des représentants de la Nation.
- L'UNC soutient l'engagement actuel de nos Forces en Opex et en Opint et entoure leurs familles restées dans les garnisons.
- L'UNC honore les Opex morts pour la France et les Opint morts pour le service de la Nation ou de la République, soutient moralement leurs familles et veille à l'obtention des droits de leur conjoint et descendants.
- L'UNC veille aux droits des combattants en étant présente au sein des instances de l'ONaCVG, aux niveaux national et départemental.
- L'UNC soutient et accompagne les blessés physiques et psychiques et est présente au sein de la commission de recours de l'invalidité (CRI).
- L'UNC soutient activement le retour à la vie civile (démobilisation, reconversion, réinsertion, reconversion) des combattants ayant quitté le service actif<sup>3</sup>.

## MOTS CLES

- Opex – Opint
- ONaCVG
- Défense de la France
- Travail de mémoire
- Loi de programmation militaire
- Esprit de défense
- Solidarité
- Blessés
- Mort pour la France

<sup>2</sup> Cf. déclaration d'action civique et de mémoire du CCACM 2021, Citoyenneté française et nouvelle mémoire combattante.

<sup>3</sup> Cf. déclaration d'action civique et de mémoire du CCACM 2022, L'UNC et les Opex-Opint.



# 4 - L'UNC et l'action civique

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

L'UNC, depuis sa création, entend apporter sa pierre à l'édifice national. Dans ce contexte, elle considère que la défense de la France constitue une priorité fondamentale à laquelle elle veut contribuer, non seulement en soutenant les forces armées, mais aussi en participant à l'esprit de défense qu'il importe plus que jamais de renforcer.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- L'UNC veille à ce que les valeurs qui ont fait la France (mémoire, solidarité, entraide, amitié), ainsi que la devise de notre pays, Liberté, Égalité, Fraternité, soient entretenues voire développées.
- L'UNC propose, à celles et ceux qui parlent d'une "crise de la citoyenneté", une nouvelle mémoire combattante, résumée par le triptyque suivant : une mémoire combattante du passé, une mémoire combattante du présent, une mémoire combattante de l'avenir.
- En perpétuant, en liaison avec le ministère des Armées et l'ONaCVG, la mémoire des combattants morts pour la France ou pour le service de la Nation, dans des conflits ou engagements passés et actuels, l'UNC entretient la mémoire combattante du passé.
- L'UNC fait sienne la mémoire du sacrifice des combattants morts pour la France, ainsi que des souffrances endurées par les survivants, qui se prolongent et se traduisent par une mémoire combattante du présent qui passe par un devoir de solidarité et d'entraide envers eux et leurs familles.
- L'UNC tisse, au quotidien, un réseau d'influence efficace au sein de la société française, utile pour faire passer ses points de vue, réserves, critiques constructives ou suggestions, dans le seul but de défendre les intérêts moraux et matériels, actuels et futurs, du monde combattant. C'est sa contribution à la mémoire combattante de l'avenir.
- L'UNC soutient tous ses frères d'armes, d'hier et d'aujourd'hui, en étant vigilante au quotidien, pour défendre leur honneur et leur mémoire.
- L'UNC est attentive à ce que nos forces armées disposent des moyens matériels et humains en concordance avec les missions qui leur sont données.
- L'UNC participe aux études, concertations et consultations, menées par le ministère des Armées et l'ONaCVG pour "commémorer autrement", démarche qui vise à honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France, en y associant le maximum de citoyens et plus précisément les jeunes.
- L'UNC souhaite être le catalyseur et le point de repère dans le monde combattant de tous ceux qui croient en une France fidèle aux valeurs traditionnelles de notre devise.

## **MOTS CLES**

- Esprit de défense
- Promotion des valeurs
- Nouvelle mémoire combattante
- Soutien des frères d'armes

# 5 - L'UNC et la mémoire

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

L'UNC n'est pas une association mémorielle, c'est notamment ce qui la différencie du Souvenir français. Cependant, depuis sa création en 1918, l'UNC s'investit dans le domaine mémoriel. Ce terme de « mémoire » doit être compris comme un complément naturel de l'histoire, même si ces deux disciplines sont souvent présentées comme des disciplines antagonistes.

Reconstruction affective d'une partie du passé, la mémoire vise au renforcement d'une identité collective. Cette vision du passé est toujours filtrée par le présent : subjective, qualitative et singulière, contrairement à l'histoire, reconstitution intellectuelle méthodique du passé, destinée à le rendre compréhensible des années après que les faits se sont produits. L'Union nationale des combattants a une lecture réaliste, assumée, décomplexée et constructive de l'histoire de France.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- Il n'y a pas une mémoire mais des mémoires. Elles sont l'expression concrète et sélective de l'histoire par des monuments, des œuvres artistiques ou littéraires, des festivités de nature très diverses : cérémonies officielles, spectacles folkloriques, reconstitutions historiques, sons et lumières, rassemblements et hommages thématiques, pèlerinages, ...
- La mémoire en général est l'ensemble de toutes ces mémoires fragmentaires, car chaque société humaine possède, en toute propriété, sa propre mémoire. Au niveau national, chaque pays a sa mémoire qui peut s'opposer, dans certains cas, à la mémoire de la France.
- Chaque génération construit sa mémoire, basée, en principe, sur des faits historiques, plus ou moins avérés.
- La mémoire, contrairement à l'histoire, exalte des héros, des personnages, quelques fois fictifs ou imaginaires, embellit des situations, des périodes, raconte des histoires édifiantes, répondant en cela au besoin de merveilleux, à l'effet de modes ou d'engouements du moment chez chaque individu ou dans chaque Nation.
- La mémoire, dont l'UNC entend être le passeur, est la mémoire nationale de la France. Dans son combat pour s'imposer, la III<sup>e</sup> République a fait de cette mémoire un culte : le culte de la Patrie qui est devenu ce qu'on appelle, aujourd'hui, le « devoir de mémoire ».
- Le devoir de mémoire :
  - se fonde sur des dogmes, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et notre devise « Liberté, Égalité, Fraternité » ;
  - célèbre des héros, ceux qui défendent la patrie les armes à la main et ceux qui enrichissent son patrimoine par des créations de toutes natures ;

- instaure un cérémonial national qui prend toutes les apparences d'un rituel.
- L'UNC contribue au devoir de mémoire mais surtout au « travail de mémoire » qui le précède et l'accompagne :
  - présence aux commémorations et hommages, organisés au niveau national et local, du calendrier mémoriel officiel,
  - honneurs rendus aux militaires morts pour la France (MPF).
- La multiplication des commémorations s'avère néfaste. L'UNC propose qu'il soit mis fin à la prolifération des journées d'hommage qui entraîne la banalisation et suscite la désaffection de nos concitoyens.
- L'UNC met en œuvre la nouvelle mémoire combattante en contribuant à l'éveil et au renforcement de la citoyenneté au sein de notre société, en particulier chez les jeunes.
- L'UNC s'investit et participe aux actions civiques et de mémoire développées et coordonnées, au niveau national, par les organismes officiels (ministère des Armées, ONaCVG), auprès des élèves et des jeunes volontaires du service national universel (SNU).

### **MOTS CLES**

- Travail de mémoire
- Passeur de mémoire
- Nouvelle mémoire combattante
- Donner du sens aux commémorations

# 6 - L'UNC et sa lecture de l'histoire

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

S'inscrivant dans une démarche de "nouvelle mémoire combattante" qu'elle a développé<sup>4</sup>, l'UNC a une lecture réaliste, assumée, décomplexée et constructive de l'histoire de France. La défense de la France est dans son ADN.

Cette lecture de l'histoire et cette posture guident, de facto, depuis plus de 100 ans, l'UNC dans ses actions au quotidien et la singularisent au sein du monde combattant. *"La connaissance de l'Histoire éclaire l'amour de la patrie"*. Ernest Lavisse (1842/1922).

## ELEMENTS DE LANGAGE

- L'UNC a une lecture réaliste de l'histoire.
  - Elle fait sienne le récit national et le récit révolutionnaire.
  - Elle s'affranchit des versions partisans de pans entiers de notre Histoire et de notre mémoire, véhiculées par des historiens orientés et des propagandes étatiques, comme sur le sujet de l'Algérie par exemple.
  - Elle est solidaire de toutes les actions qui ont contribué et contribuent au rayonnement de la France dans le monde entier, quelles qu'en soient les circonstances, et qui ont propagé les valeurs de notre Nation.
  - Elle fait confiance au travail des historiens, soucieux de la réalité des faits et d'une vision objective et équilibrée de l'histoire.
- L'UNC a une lecture assumée de l'histoire.
  - Elle assume les phases de conquêtes, la colonisation et la décolonisation menées par la France, ainsi que les injustices et souffrances, avérées, subies par les populations locales.
  - Elle assume les héritages matériels et civilisationnels, en particulier la francophonie, laissés aux pays colonisés après le départ de la France.
  - Elle assume la totalité, le meilleur comme le pire, du passé strictement militaire de la France, dans tous les domaines : les victoires et les défaites, les choix heureux et les erreurs tactiques et stratégiques, les fidélités au drapeau ou les trahisons, et les actions humanitaires ou répressives.
- L'UNC a une lecture décomplexée de l'histoire.
  - Elle est consciente que la France est maintenant une puissance moyenne qui conserve cependant l'aura de sa grandeur passée.
  - Elle refuse toute démarche de repentance quant aux événements tragiques survenus sous les gouvernements successifs de notre pays, mettant en cause nos armées, aux ordres desquels elles ont obéi.

---

<sup>4</sup> Cf. déclaration d'action civique et de mémoire 2021 du CCACM, « Citoyenneté française et nouvelle mémoire combattante ».

- Elle intègre que chaque époque génère des conflits spécifiques, à analyser avec les critères du moment.
  - Elle reconnaît le courage, l'héroïsme et l'abnégation de nos militaires, appelés et engagés, de toutes les armées, de tous grades et de toutes fonctions, tout au long de l'histoire de notre pays, quelles que soient les théâtres d'opération et les circonstances.
- L'UNC a une lecture constructive de l'histoire.
- L'UNC participe au travail de mémoire. Elle contribue à l'éveil et au renforcement de la citoyenneté au sein de notre société, en particulier auprès des jeunes.
  - L'UNC s'investit et participe aux actions civiques et de mémoire développées et coordonnées, au niveau national, par les organismes officiels (ministère des Armées, ONaCVG), auprès des élèves et des jeunes volontaires du service national universel (SNU).
  - L'UNC assiste les responsables gouvernementaux et les élus de la nation dans leur réflexion sur l'avenir de notre pays dans le domaine de la défense.
  - L'UNC est attentive à ce que nos forces armées disposent des moyens matériels et humains en concordance avec les missions qui leur sont données.
  - L'UNC soutient les armées en toutes circonstances et défend leur honneur, reconnaissant leur contribution au maintien de l'identité nationale.
  - L'UNC concourt au réarmement moral de la France, indispensable en ces périodes d'incertitudes au niveau international.

## **MOTS CLES**

- |                      |                                  |
|----------------------|----------------------------------|
| - Travail de mémoire | - Nouvelle mémoire combattante   |
| - Passeur de mémoire | - Renforcement de la citoyenneté |
| - Réarmement moral   | - Action civique                 |
| - Repentance         | - Solidarité avec les armées     |

# 7 - L'UNC et les relations mémorielles franco-algériennes

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Le 5 juillet 2022, l'Algérie a commémoré le 60<sup>e</sup> anniversaire de son accession à l'indépendance. Depuis le 19 mars 1962, date de mise en application des accords d'Évian, les relations mémorielles entre la France et l'Algérie demeurent les otages d'un passé commun douloureux.

En termes de mémoire, le déterminisme n'existe pas et une normalisation, puis une réconciliation, ne sont pas, à terme, utopiques.

Il faut seulement que des deux côtés de la Méditerranée émerge une volonté commune et issue de la base, s'appuyant sur la réciprocité et le respect, d'en finir avec ce passif.

L'UNC, encore composée d'une majorité de combattants de la 3<sup>e</sup> génération du feu (AFN), se veut constructive et être un acteur de ce processus et liste, à cet effet, un certain nombre de constats, de vœux et de propositions.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- L'UNC ne veut pas que soient volées une fois encore les années de jeunesse de ses adhérents qui ont servi en Algérie.
- L'UNC ne veut pas que leur honneur soit bafoué par les attaques médiatiques menées contre nos forces armées, auxquelles ils appartenait alors.
- L'UNC ne veut pas laisser cette mémoire, commune aux deux pays, aux mains de propagandes étatiques qui veillent, depuis des années, à la manipuler, à la déformer, voire à la falsifier au mieux de leurs intérêts du moment, pour cacher leurs échecs, conserver un pouvoir, se donner une légitimité ou favoriser de simples intérêts économiques, politiques ou personnels.
- L'UNC ne veut pas laisser cette mémoire commune aux mains d'officines ou lobbies qui ont pignon sur rue, en font leur chasse gardée à des fins de rente mémorielle et se substituent aux hommes et femmes de bonne volonté qui souhaitent que prévalent l'apaisement et une normalisation, prélude à une réconciliation.
- L'UNC veut donner la parole et les moyens, par un libre accès aux archives des deux pays, à des chercheurs et des historiens dont la première qualité sera l'objectivité.  
Ces femmes et ces hommes, Français et Algériens, devront être exempts de toute inféodation à des courants politiques, culturels, culturels ou autres.
- L'UNC veut contribuer à façonner une mémoire commune décomplexée, élaborée à partir des travaux de ces chercheurs et historiens, pour en instruire les générations futures.

- L'élaboration de manuels scolaires d'histoire, communs aux deux pays, serait une première réalisation matérialisant ce refus du déterminisme en la matière.
- L'UNC n'oublie pas et respecte la douleur des familles françaises et algériennes qui ont perdu leurs proches, leurs biens, leurs racines et ont été contraintes à l'exil (pieds noirs, israélites, harkis), victimes de discrimination dans les deux pays.
  - L'UNC ne veut pas que les événements ou les situations vécues soient falsifiés, en les noircissant ou en les mythifiant.
  - L'UNC admet que les révolutions respectives (Révolution française et « Guerre de libération ») menées pour se libérer de l'oppression, n'ont pas échappé à la règle et sont nées dans la souffrance et l'injustice.
  - L'UNC souhaite que soit reconnue des deux côtés, sans repentance aucune et en honorant les victimes, les parts respectives de responsabilités dans les drames survenus, dans les souffrances corporelles et morales subies ou infligées, à l'aune du contexte de l'époque et de la personnalité des dirigeants respectifs du moment.
  - L'UNC salue les morts des deux côtés, avec leurs lots de sacrifices, d'abnégation, de courage, d'actes héroïques et souhaite que soit gardée leur mémoire intacte pour contribuer à l'éducation civique et morale des jeunes des deux pays, notamment ceux de la diaspora algérienne en France.
  - L'UNC souhaite que soient assumés le meilleur et le pire de cette mémoire commune, sans surenchère aucune, sans recherche de compensations matérielles ou autres avantages qui altéreraient grandement l'esprit de cette démarche.
  - L'UNC souhaite que ne soit pas cherché des deux côtés à imposer son mode de vie, sa religion et sa culture aux habitants du pays qui accueille, même si la langue et le passé sont communs.
  - L'UNC combat la haine systémique et revancharde, observée actuellement qui cible la France et se matérialise par la destruction de son emblème national et des incivilités graves sur son propre territoire.
  - L'UNC incite les gouvernants des deux pays à faire preuve de réalisme et à instaurer des relations saines, entre deux États souverains, sur un pied d'égalité, sans arrières pensées, matérialisées par une réactualisation, basée sur la réciprocité et le respect, des accords bilatéraux, des traités ou conventions déjà signés.
  - L'UNC souhaite des échanges constructifs par des rencontres sur les lieux des combats où se sont affrontés les combattants du moment, alors jeunes, intimement persuadés du bien-fondé des causes qu'ils défendaient.
  - L'UNC souhaite ardemment que soient recherchés en commun, avant que les souvenirs ne s'effacent définitivement, les lieux de sépulture provisoires ou supposés des combattants respectifs, morts ou disparus lors de ces combats et ou à leur issue.

- L'UNC n'oublie pas et honore le souvenir du sacrifice commun des aînés des deux pays, durant les deux guerres mondiales. Leur sacrifice lie pour toujours nos deux pays.
- L'UNC ne peut qu'inciter à honorer cette mémoire commune, à être fier d'elle et à œuvrer ensemble pour l'instauration de relations mémorielles apaisées et exemplaires. Elles ne peuvent que servir la renommée des deux pays et amener à la réconciliation tant souhaitée par une majorité silencieuse des deux peuples.

### **MOTS CLES**

- 3<sup>e</sup> génération du feu
- Normalisation
- Pas de repentance
- Résilience
- Réconciliation
- Equilibre mémoriel



# 8 - L'UNC et le 19-Mars

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'année 2022 a marqué le 60<sup>e</sup> anniversaire, officiel, de la fin de la guerre d'Algérie.

La commémoration du 19 mars 1962, journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, est présentée par certains comme le point final de ces huit années de combat (1954-1962), puisque les accords d'Évian, signés la veille, prévoyaient un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire algérien.

Eu égard au symbole que représente cette date, l'UNC, association intergénérationnelle de combattants qui regroupe depuis plus d'un siècle toutes celles et ceux qui, des trois armées et de la gendarmerie, du 2<sup>nd</sup>e classe à l'officier général, ont porté les armes de la France, ne s'associe pas à cette commémoration.

## ELEMENTS DE LANGAGE

- Le 19-Mars ne fût ni la fin de la guerre ni le début de la paix mais le début de massacres de nos concitoyens et de harkis.  
Plus de 75 000 de ces derniers, le nombre reste approximatif, furent désarmés, torturés, massacrés après cette date.  
Plus de 3 000 Français d'Algérie ont été enlevés et sont portés disparus dont 456 personnes pour le seul 5 juillet, à Oran. Aujourd'hui encore, de nombreuses familles de pieds-noirs ne savent toujours pas ce que sont devenus ceux des leurs qui ont été enlevés à ce moment-là.
- Nul ne sait ce que sont devenus 617 militaires français entre le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et le 2 juillet 1964 : un deuil jamais accompli pour les familles mais régulièrement ravivé chaque 19-Mars. Si 307 ont disparus avant cette date, 310 ont disparus après.
- Le cessez-le-feu ne fut mis en œuvre que par le commandement français, qui l'imposa à ses troupes, avec toute la rigueur d'une organisation militaire conventionnelle. L'armée française reçut l'ordre de n'intervenir qu'en cas de légitime défense.
- Cette violence perdure, non seulement jusqu'au 2 juillet 1962, date de l'indépendance de l'Algérie, mais encore au-delà, puisqu'on déplore plus de 530 « morts pour la France » dans les rangs de l'armée française jusqu'en juillet 1964.
- En conséquence, l'UNC ne commémore pas la date du 19-Mars du fait du non-respect du cessez-le-feu par la partie algérienne et en mémoire des victimes des spoliations, vengeances, désordres, viols, massacres et exodes forcés perpétrés dans ce contexte.
- Célébrer le 19-Mars est un outrage à la mémoire de nos militaires qui ont fait leur devoir pour la France en Afrique du Nord, un outrage à celles et ceux qui

y sont morts et un outrage à celles et ceux qui en sont revenus meurtris dans leur chair et dans leur âme.

- L'UNC rejette catégoriquement toute incitation à la repentance.

### **MOTS CLES**

- 3<sup>e</sup> génération du feu
- Violation du cessez-le-feu
- Décence vis-à-vis des victimes
- Décence vis-à-vis des MPF
- Disparus
- Supplétifs
- Pas de repentance

# 9 - L'UNC et les Opex-Opint

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

L'UNC, du fait de son expérience centenaire et de son action en faveur de toutes celles et ceux qui ont combattu pour la France, est à même d'accueillir en son sein les Opex-Opint<sup>5</sup>, la 4<sup>e</sup> génération du feu.

Elle se veut être la réponse à leur recherche d'une association combattante, partageant les valeurs pour lesquelles ils se sont engagés dans les armées et défendant leurs droits à reconnaissance, après avoir servi sous les armes.

S'appuyant sur les notions de solidarité, d'entraide et d'amitié, elle matérialise cette complémentarité par une approche particulière de la mémoire combattante<sup>6</sup>, qui la distingue des autres associations mémorielles ou dites d'anciens combattants.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- L'UNC perpétue la mémoire des Opex morts pour la France et des Opint pour le service de la Nation ou de la République, au cours de toutes les opérations extérieures ou intérieures menées par les forces armées françaises, en participant aux hommages et cérémonies organisés par les autorités nationales.
- L'UNC défend l'honneur et l'engagement des armées françaises en France et à l'étranger, en particulier quand elles font l'objet de campagnes médiatiques mensongères ou de désinformation (Algérie, Rwanda, Centrafrique, Mali...).
- L'UNC, via ses différents comités consultatifs, assure un devoir de solidarité, d'entraide et de défense des intérêts des Opex-Opint, qu'ils soient blessés, physiques ou psychologiques, invalides ou mutilés, les plus démunis, mais aussi des intérêts de leur veuve et des orphelins. Elle est présente au sein des commissions idoines de l'ONaCVG (mémoire, solidarité) et est le relais, au niveau départemental, entre ses adhérents et les représentants de cet organisme.
- Les membres Opex-Opint de l'UNC contribuent à la formation civique<sup>7</sup> des jeunes générations et à entretenir l'esprit de défense, dans le cadre du service national universel (SNU), par des témoignages devant le public scolaire et par l'encadrement des cadets de l'UNC.
- Association ni professionnelle ni mémorielle, l'UNC est apolitique. Elle veille à tisser un réseau relationnel et d'influence au sein de la société française, utile pour communiquer points de vue, réserves, critiques constructives et suggestions, dans le seul but de défendre les intérêts matériels, actuels et futurs du monde combattant (évolution des statuts, loi de programmation militaire).
- Les Opex-Opint sont l'avenir de l'UNC. Plus de 9 000 ont déjà rejoint l'UNC. Ils sont présents au sein de son conseil d'administration, de son bureau national,

---

<sup>5</sup> Dans les lignes qui suivent, sous le vocable OPEX-OPINT s'entend tout militaire - femme ou homme - ayant servi sous les armes en opérations extérieures ou intérieures.

<sup>6</sup> Cf. note 3 page 13

<sup>7</sup> Cf. fiche n°5 page 11.

ainsi qu'à la tête ou au sein des différents comités consultatifs. Des fédérations et associations locales de l'UNC sont présidées par des Opex-Opint qui ont pris la relève de la 3<sup>e</sup> génération du feu.

- L'UNC est la seule association combattante capable de proposer un lien et un liant intergénérationnels, en rassemblant sous la seule dénomination d'Union nationale des combattants, avec les mêmes devoirs et les mêmes droits, d'une part les combattants de toutes les générations du feu, et d'autre part toutes les personnes contribuant, ou ayant contribué, à la défense de la France sans être engagée dans une opération militaire, ainsi que toutes les personnes partageant les valeurs véhiculées par l'UNC et désireuse de contribuer à leur diffusion.

### **MOTS CLES**

- 4<sup>e</sup> génération du feu
- Solidarité
- Entraide
- Mémoire combattante
- Avenir de l'UNC
- Défense des intérêts

# I 0 - La défense de l'allocation de reconnaissance du combattant

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Créée en 1930, la retraite du combattant se veut d'abord et avant tout un témoignage de satisfaction de la Nation, à l'égard des anciens combattants. C'est une somme versée à partir de 65 ans mais, dans certains cas, elle peut être versée dès 60 ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, son montant annuel est de 813,80 € Elle n'est pas imposable.

Elle concerne aussi les militaires ayant pris part à une opération extérieure pendant au moins quatre mois. Incessible et insaisissable, la retraite du combattant est cumulable avec la ou les pensions que son titulaire est susceptible de percevoir (pension de retraite, pension militaire d'invalidité...).

Régulièrement, la Cour des comptes et le ministère des Finances, voire certains parlementaires, remettent en cause les justifications historiques de la retraite du combattant. Selon eux, ces justifications seraient devenues obsolètes au prétexte que les armées sont maintenant composées de professionnels qui y acquiert des droits à la retraite. De plus, selon eux, la carte du combattant, dont l'obtention permet de bénéficier de la retraite du combattant, est attribuée dès 120 jours d'Opex, sans qu'il soit nécessaire d'avoir participé à des actions de feu, et les blessures psychiques sont prises en compte par les pensions militaires d'invalidité.

Afin de se prémunir contre ces attaques répétées et éliminer le hiatus induit par le mot « retraite », une proposition de loi a été déposée afin de modifier l'appellation en « allocation de reconnaissance du combattant ».

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- Toute remise en cause de la retraite du combattant serait un mauvais procès intenté au monde combattant.
- L'octroi de la carte du combattant consacre les spécificités de l'engagement militaire tout en témoignant d'une reconnaissance identique et solidaire envers les différentes générations de combattants. C'est la juste compensation aux sujétions de la vie opérationnelle du combattant aujourd'hui, comme hier et comme demain.
- La dimension combattante et le danger qui est associé à la participation aux conflits, opérations ou missions susmentionnées justifient en effet l'attribution de la carte du combattant.
- La retraite du combattant constitue une reconnaissance de la Nation attachée à la personne du combattant et versée au titre de la reconnaissance nationale.
- Les évolutions intervenues tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours s'agissant de la réglementation applicable en matière de droits à pension militaire de retraite et à pension militaire d'invalidité ne doivent pas remettre en cause la

pertinence et la légitimité qui s'attachent à la concession de la retraite du combattant.

### **MOTS CLES**

- Reconnaissance de la Nation
- Juste compensation
- Allocation de reconnaissance
- Reconnaissance des combattants
- Spécificité militaire

# II - La défense de la rente mutualiste

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Créée en 1923, au titre de droit à la réparation à l'égard des anciens combattants, qui n'avaient pas pu se constituer une retraite pendant leurs quatre années passées sous les drapeaux, et aux victimes de guerre, la retraite mutualiste du combattant (RMC) est un système de retraite par capitalisation, assortie d'une participation financière de l'État.

La RMC est un contrat réservé au combattant, ancien combattant, c'est-à-dire au titulaire du titre de reconnaissance de la Nation (TRN) ou de la carte du combattant, ou à toute personne reconnue comme victime de guerre, c'est-à-dire les conjoints, enfants ou parents d'un ancien combattant « mort pour la France à titre militaire ».<sup>8</sup> Il permet à l'adhérent de se constituer une retraite supplémentaire versée au plus tôt à 50 ans, sous forme de rente viagère. La RMC bénéficie d'une déduction fiscale.

Périodiquement, la RMC est remise en cause par des parlementaires, le ministère des Finances ou la Cour des comptes, certains suggérant la mise en place de nouveaux critères plus restrictifs, susceptibles d'engendrer des économies (réserver ce dispositif aux seuls détenteurs de la carte du combattant et non du TRN, suppression de déductibilité des versements...).

L'UNC, particulièrement attachée à ce dispositif qu'elle a contribué à mettre en place après la première guerre mondiale, condamne toute initiative qui aurait pour objet sa remise en cause.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- Toute remise en cause de la RMC serait un mauvais procès intenté au monde combattant.
- La RMC ne constitue en aucune manière un avantage fiscal. Il s'agit d'un droit imprescriptible qui participe à la juste réparation et à la reconnaissance du pays vis-à-vis de ceux qui l'ont servi au risque de tuer en son nom ou de se faire tuer. Il n'est pas négociable.
- La rente mutualiste est en fait un plan d'épargne retraite dont le principe tend à se généraliser dans le monde du travail.
- L'UNC n'accepte pas tout ce qui pourrait compromettre la cohésion et l'unité du monde combattant, en différenciant les prestations suivant les générations, le statut (appelé ou engagé) ou l'intensité des conflits.

---

<sup>8</sup> La date de liquidation de la rente est fixée dans le contrat et dépend de l'âge de l'assuré au moment de l'adhésion. Elle ne peut intervenir avant l'âge de 50 ans et dépend de la durée de versement. Il est possible d'adhérer à la RMC à tout âge. La RMC est cumulable avec toute autre retraite. L'adhérent a le choix entre deux modes de capitalisation : une rente à « capital réservé » (au terme du contrat, l'adhérent perçoit une rente ; lors de son décès, quelle que soit sa date de survenance, les bénéficiaires perçoivent le capital prévu dans le contrat par l'adhérent, diminué des frais de versements et de gestion) ou une rente à « capital aliéné » (l'adhérent perçoit une rente au terme du contrat ; en cas de décès de l'adhérent, le capital est conservé par l'assureur).

- Compte-tenu du nombre d'ayants droit, le coût de la RMC est en diminution constante.
- Ce dispositif relève aujourd'hui de la condition militaire, laquelle doit être préservée et améliorée.
- Aujourd'hui, la RMC s'inscrit dans la nécessaire reconnaissance de la spécificité militaire.

### **MOTS CLES**

- Reconnaissance de la Nation
- Reconnaissance des combattants
- Juste réparation
- Spécificité militaire
- Cohésion du monde combattant

# 12 - Le titre de reconnaissance de la Nation et Sentinelle

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

L'opération *Sentinelle* qui perdure depuis le 12 janvier 2015, en complément du plan *Vigipirate*, pour faire face à la menace terroriste sur le territoire national et protéger les points sensibles du territoire, implique de nombreux réservistes opérationnels qui interviennent pour défendre et protéger les Français.

Pour l'UNC, il s'agit de rendre possible l'attribution du titre de reconnaissance de la Nation (TRN) à ces réservistes volontaires.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- *Sentinelle* est une mission conduite avec des armes de guerre, sur le territoire national.
- Même si les règles d'engagement se limitent à la simple légitime défense, le doute sur la dangerosité n'est plus de mise.
- Près d'une dizaine d'attaques ont été recensées contre des militaires de l'opération *Sentinelle* depuis le déclenchement de cette opération.
- Certes, la médaille de la protection militaire du territoire avec agrafe *Sentinelle* peut être décernée après 60 jours de service dans cette opération depuis un arrêté du 13 juillet 2015.

En outre, deux agrafes supplémentaires ont été créées : l'agrafe *Trident* destinée à récompenser les militaires qui participent de manière effective aux missions de surveillance et de protection militaires des espaces aériens, maritimes et terrestres, sur le territoire national et l'agrafe *Egide* destinée à récompenser les militaires qui participent de manière effective, sur le territoire national, à la protection des emprises militaires, des bâtiments publics de l'État, des organisations internationales et des missions diplomatiques et consulaires.

- Le TRN peut maintenant « être délivré par le ministre chargé des anciens combattants, sur demande des intéressés, aux militaires des forces armées et aux personnes civiles de nationalité française ayant servi pendant au moins quatre-vingt-dix jours dans une formation ayant participé aux opérations ou missions mentionnées. »<sup>9</sup>
- Le TRN ouvre des droits contrairement à la médaille de la protection militaire du territoire :
  - port de la médaille de reconnaissance de la Nation,
  - patronage de l'ONaCVG et à accès aux avantages qu'il procure,
  - droit, lors du décès, de recouvrir le cercueil du titulaire d'un drapeau tricolore.
- Cette nouvelle disposition en matière de reconnaissance apparaît donc comme déterminante pour enfin reconnaître les réservistes opérationnels de *Sentinelle*

---

<sup>9</sup> Article D.331-I du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

comme des ressortissants à part entière de l'ONaCVG et intégrer ainsi le mode combattant

- En moyenne, un réserviste accomplit une trentaine de jours par an. L'attribution du TRN demanderait par conséquent trois années de volontariat.
- Reconnaître les réservistes opérationnels « abonnés » à Sentinelle serait un signe fort du lien armée-Nation.

### **MOTS CLES**

- Reconnaissance de la Nation
- Reconnaissance des réservistes
- Encouragement à être réserviste
- Renforcement du lien armée-Nation
- Spécificité militaire

# I3 - La mention « Mort pour la France »

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il n'existe pas de statut juridique des opérations extérieures, lesquelles ne font l'objet d'aucune définition précise.

La qualification d'Opex relève du pouvoir politique qui peut envoyer des forces hors de la métropole pour y mener des opérations à caractère exceptionnel, non planifiées et dont la durée peut ne pas être prévisible au moment où elles sont déclenchées.

Une opération extérieure peut aussi être déclenchée sans être pour autant qualifiée d'Opex. Cela n'est pas sans conséquence sur la reconnaissance et/ou la réparation dues à ceux qu'on y envoie.

La mention « Mort pour la France » (MPF) a été créée par la loi du 2 juillet 1915. Elle est essentiellement honorifique et n'ouvre le droit directement à aucun pécule, capital ou pension lors de son attribution<sup>10</sup>. La loi du 28 février 2012 fixant au 11-Novembre la commémoration de tous les MPF rend obligatoire l'inscription du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation.

En l'état actuel du droit (L511-1 du CPMIVG), ne peut être MPF que les militaires tués à l'ennemi ou mort de blessure de guerre, mort de maladie contractée en service commandé en temps de guerre, mort d'accident survenu en service ou à l'occasion du service en temps de guerre, ou prisonnier de guerre, exécuté par l'ennemi ou décédé des suites de blessures, de mauvais traitements, de maladie contractée ou aggravées ou d'accident survenus du fait de la captivité.<sup>11</sup>

Les militaires décédés dans le cadre d'une opération intérieure ne sont pas concernés. Il leur est dans ce cas attribué la mention « Mort pour le service de la Nation ».<sup>12</sup>, car il a été « *tué en service ou en raison de sa qualité de militaire.* »

Une nouvelle mention vient ajouter de la confusion à la situation existante. La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 a créé la mention « Mort pour le service de la République », accordée aux personnes décédées du fait de l'accomplissement de ses fonctions dans des circonstances exceptionnelles, en accomplissant un acte d'une particulière bravoure ou un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes, dépassant l'exercice normal de ses fonctions au cours de missions, services, tâches, manœuvres ou exercices exécutés sur ordre et présentant une dangerosité ou un risque particuliers

Pour l'UNC, Il n'est pas question d'opérer une distinction entre les morts, ni d'accepter que la récompense des services militaires rendus soit abandonnée à la générosité du pouvoir.

---

<sup>10</sup> En revanche, la qualité de pupille de la Nation est attribuée par l'État aux enfants de moins de 22 ans, victimes d'acte de terrorisme, direct ou non, descendant d'un Opex blessé, tué ou décédé, ou d'un parent mort pour le service de la Nation.

<sup>11</sup> Article L511-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

<sup>12</sup> Article L 513-1 du CPMIVG.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- Il n'est donc pas possible de mourir pour la France sur le territoire national.<sup>13</sup>
- Ce dispositif n'est pas satisfaisant : être tué lors d'une action de combat contre des terroristes en métropole ou au Mali serait-il différent ?
- Être déployé à l'étranger n'est pas non plus une condition suffisante pour obtenir la mention MPF. L'opération doit être officiellement référencée comme une OPEX.<sup>14</sup>
- Pour autant, la qualification de MPF a été reconnue à des militaires qui intervenaient hors Opex.<sup>15</sup>
- Le rapport du groupe de travail « Monument aux morts en opérations extérieures », rédigé sous la présidence du général d'armée Thorette en 2011, avait arrêté le décompte des morts français entre 1950 et 2011 (hors Afrique du Nord) à 987 : 698 MPF et 289 sans mention.
- Il est nécessaire de s'interroger sur ces différences de traitement de la reconnaissance.

## **MOTS CLES**

- Droit à reconnaissance
- Egalité de traitement
- Pas de distinction entre les morts

---

<sup>13</sup> Le colonel Beltrame est « Mort pour le service de la Nation » et non « Mort pour la France » alors que tout le monde s'accorde à louer son attitude et son comportement actif dans la lutte contre le terrorisme.

<sup>14</sup> Le 24 septembre 1991 à Kinshasa au Zaïre, lors de l'opération de protection des résidents français et étrangers, le caporal-chef Rabret, violemment pris à partie par des insurgés zairois à proximité de l'ambassade de France, meurt atteint par une balle au cours de l'accrochage. Si l'opération est baptisée *Baumier*, elle n'est pas référencée comme étant une Opex. Le caporal-chef n'est ainsi pas reconnu MPF.

<sup>15</sup> L'adjudant-chef Mariotti, écrasé par un véhicule de la Stasi le 22 mars 1984 lors d'une des missions de la mission militaire française de liaison (MMFL) à Postdam, sera reconnu MPF. Pourtant la MMFL n'est pas une Opex.

# **I 4 - L'AEVOG-VAC**

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

L'AEVOG (association amitié et entraide des veuves et orphelins de guerre) a été créée en 1942, pour répondre aux besoins des veuves et orphelins de guerre confrontés, d'une part, à des situations matérielles particulièrement précaires, et d'autre part, à l'indifférence des pouvoirs publics. L'AEVOG a été reconnue d'utilité publique le 13 septembre 1947. De ce fait, elle est habilitée à recevoir dons et legs.

Succédant à Madame de Vogüe, la maréchale Leclerc de Hautecloque a assuré la présidence de l'AEVOG de 1947 à 1996. A partir de 1975, l'AEVOG a coordonné ses actions avec l'UNC, devenant, en 2009, une des commissions.

En 2012, après fusion avec la commission veuves d'anciens combattants (VAC), elle constitue désormais le comité consultatif AEVOG-VAC qui a reçu pour mission du président-national de l'UNC :

- d'évaluer par département le nombre des veuves et orphelins ;
- de rester attentifs au sort des veuves et orphelins ;
- de connaître leurs attentes ;
- de réfléchir à l'accueil et les services aux veuves et orphelins des OPEX.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- Les veuves et les orphelins de guerre ainsi que les veuves d'anciens combattants, représentés par l'AEVOG-VAC, ont leur place entière au sein de l'UNC. Ils ont souffert et souffrent encore de la disparition de leur conjoint ou de leur père. Ils sont les porteurs vivants de la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France.
- L'AEVOG-VAC, en liaison avec l'UNC, agit pour faire entendre auprès des services de l'Etat et des élus de la Nation la voix des veuves et des orphelins de guerre et d'anciens combattants, toutes générations du feu confondues, et défendre leurs droits à reconnaissance et réparation.
- L'aide aux veuves et orphelins apportée par l'AEVOG-VAC et l'UNC s'inscrit dans la mission de solidarité qui constitue l'ADN de l'UNC depuis 1918. Elle s'adresse aux veuves et orphelins de guerre et aux veuves d'anciens combattants titulaires de la carte du combattant, dont les OPEX. Dans certains cas, cette solidarité peut être élargie aux veuves de simples adhérents non titulaires de la carte du combattant.
- L'AEVOG-VAC bénéficie du maillage territorial de l'UNC permettant à toute veuve, tout orphelin de guerre ou veuve d'ancien combattant d'entrer en contact avec un référent départemental pour bénéficier d'un accompagnement et/ou d'un soutien matériel ou financier.
- L'AEVOG-VAC propose un soutien moral, les veuves se retrouvant souvent isolées et confrontées à la solitude après le décès de leur conjoint. Dans ces

circonstances, il importe de les entourer et de les soutenir, en les incitant à adhérer, quand ce n'est pas déjà fait, à l'association locale UNC à laquelle appartenait leur conjoint pour leur bénéficiaire ainsi des aides correspondantes à leur statut.

- L'AEVOG-VAC, avec l'UNC, est en mesure de fournir aide et conseils pour la rédaction de dossiers à caractère administratif, de demandes d'indemnités complémentaires ou en cas de litiges avec les organismes d'assurances. Elle favorise la prise de contact avec les organismes institutionnels, en renseignant les intéressés et en intervenant si besoin, à l'occasion de diverses démarches, notamment auprès de l'ONaCVG ainsi qu'auprès des médecins et assistants sociaux.
- L'AEVOG-VAC, en liaison avec l'UNC, peut également apporter des aides financières ponctuelles, dans l'attente ou en complément des aides accordées par les commissions solidarité de l'ONaC/VG.

### **MOTS CLES**

- Maillage territorial
- Solidarité
- Rompre l'isolement
- Reconnaissance
- Aide moral, administrative et financière
- Accompagnement et soutien
- Ecoute et convivialité
- Réparation

# 15 - L'UNC et l'aide aux blessés

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Tous les militaires des trois armées, des services interarmées ou de la gendarmerie, blessés dans le cadre de leur préparation opérationnelle sur le territoire, dans le cadre d'une Opex ou d'une OPINT, ceux atteints de syndromes ou de troubles de stress post-traumatique (SSPT- TSPT), quittant ou ayant quitté l'institution militaire, peuvent bénéficier d'aides avant, pendant et après leur « parcours de soin du blessé ».

L'UNC, forte de son expérience dans le domaine de la solidarité et de son maillage territorial, se propose de compléter et de prolonger localement le dispositif existant d'aide et de suivi des blessés.

A cet effet, l'UNC s'appuie sur son réseau de référents existant dans chaque fédération départementale. Ces volontaires qui, bien souvent, ont connu personnellement ce long cheminement, sont là pour aider et conseiller un camarade blessé isolé ou écarté. Elle ne prétend pas se substituer aux structures existantes et à leurs actions conduites par les différentes cellules d'aides aux blessés des différentes armées.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- L'aide aux blessés apportée par l'UNC s'inscrit dans sa mission de solidarité, qui constitue son ADN depuis sa création.
- L'UNC met à profit son important maillage territorial qui permet à tout blessé d'entrer en contact avec un référent pour bénéficier d'un accompagnement.
- L'UNC propose d'abord une aide morale, les militaires blessés quittant l'institution se retrouvant souvent isolés et confrontés à la solitude, éloignés de l'institution militaire et des cellules d'aide aux blessés des unités.
- L'UNC est en mesure de fournir une aide administrative, sans conditions d'adhésion, en prodiguant des conseils pour la rédaction des dossiers de PMI, en favorisant la prise de contact avec les organismes institutionnels, en renseignant les intéressés sur les démarches administratives auprès de l'ONaCVG, ou en les orientant, en cas de litiges avec les organismes d'assurances, pour des demandes d'indemnisations complémentaires, mais aussi vers des médecins et des assistants sociaux, et, si besoin, en les mettant en relation avec un avocat.
- L'UNC peut également apporter une aide financière, en participant aux dépenses de déplacement pour des stages spécifiques ou autres types de déplacement nécessaires au blessé.
- L'UNC guide les blessés vers les services appropriés, afin qu'ils puissent être pris ou repris en compte dans le cadre des commissions solidarités et sociales qui siègent à l'ONaCVG.
- Au contact de l'UNC, les blessés peuvent retrouver et intégrer un cercle de camarades qui peuvent les aider à retrouver un équilibre grâce à des stages, notamment avec l'association ADH (Au-delà de nos handicaps).

- L'UNC développe une faculté d'écoute pour faciliter un retour des blessés à une vie sociale meilleure pour les uns et redonner goût à la vie pour les autres.
- Cette « dynamique » d'aide aux blessés est un levier nouveau et privilégié pour renouveler l'image de l'UNC et contribuer à dynamiser le recrutement de nouveaux adhérents.

### **MOTS CLES**

- Maillage territorial
- Solidarité
- Rompre l'isolement
- Aide morale, administrative, financière
- Accompagnement et soutien
- Ecoute et convivialité

# 16 - L'UNC et l'aide à la reconversion

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Tous les militaires des trois armées, des services Interarmées, de la gendarmerie, le personnel civil du ministère des Armées et leur conjoint ayant quitté ou sur le point de quitter l'institution, ainsi que les adhérents de l'UNC et leur conjoint, sont éligibles à une aide dans le cadre de leur reconversion et/ou d'une transition professionnelle.

L'UNC n'a pas vocation à se substituer à l'action de Défense Mobilité qui reste l'organisme institutionnel d'aide aux militaires. En revanche, elle peut venir compléter ce dispositif grâce à ses réseaux propres ou en s'appuyant sur son partenaire Implic'Action, en particulier pour ceux qui sont en fin de droit et pour les réservistes.

## ELEMENTS DE LANGAGE

- L'aide à la reconversion fournie par l'UNC s'inscrit dans sa mission de solidarité qui constitue l'ADN de l'association depuis sa création en 1918.
- Au travers de son important maillage territorial, l'UNC permet à chacun de trouver un contact pour solliciter de l'aide.
- Cette aide peut être morale, la plupart des militaires quittant l'institution se retrouvent souvent isolés dans une nouvelle région. Au contact de l'UNC, ils peuvent intégrer un cercle de camaraderie qui peut les aider à passer le cap.
- Cette aide peut être aussi administrative, sans conditions d'adhésion. L'UNC aide à la rédaction des dossiers, à la prise de contact avec les organismes institutionnels, renseigne sur les démarches pour l'obtention de formation auprès de l'ONaCVG, de Pôle Emploi, de l'AFPA...
- Cette aide peut être financière, sous condition d'adhésion. Cette aide cible essentiellement les frais de déplacement (frais de bouche, de logement, de carburant) dans le cadre d'une formation financée par un organisme institutionnel qui ne prend pas en charge ce type de frais.
- Dans le cadre d'une reconversion ou d'une transition professionnelle, prendre contact avec l'UNC, c'est trouver près de chez soi un délégué expert et motivé prêt à écouter, à conseiller et à aider dans les démarches.
- La mission reconversion est un levier nouveau et privilégié pour renouveler l'image de l'UNC et contribuer à dynamiser le recrutement de nouveaux adhérents.

## MOTS CLES

- Maillage territorial
- Aide morale, administrative, financière
- Solidarité
- Accompagnement et soutien
- Réseau
- Rompre l'isolement



# 17 - Les cadets de l'UNC

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Ce dispositif expérimenté en 2020 en Béarn répond à un triple constat.

- La plupart des porte-drapeaux sont d'une génération vieillissante ; il faut favoriser la relève.
- Les aînés sont souvent seuls ; il faut leur témoigner une attention renouvelée.
- L'image renvoyée par les associations d'anciens combattants n'apparaît pas très attractive pour les jeunes générations, en particulier celle des OPEX ; proposer de participer à la formation de notre jeunesse, est une source d'intérêt et de motivation pour de jeunes retraités qui trouvent ainsi un sens à leur engagement associatif.

Partant de ce constat, le dispositif des cadets de l'UNC propose de confier à des jeunes garçons et filles entre 14 et 20 ans des missions particulières.

- Participer à des cérémonies patriotiques et mémorielles en soutien des anciens combattants, notamment comme porte-drapeau.
- Parrainer un combattant âgé, vivant seul à son domicile ou en EHPAD.
- Être présent sur les stands de l'UNC, lors des forums ou salons associatifs, contribuant ainsi à dynamiser l'image de notre association.
- S'enrichir d'une culture du monde combattant en favorisant des rencontres avec des anciens combattants des différents conflits et en visitant des lieux de mémoire et des musées consacrés au monde combattant.
- Développer une connaissance des opportunités d'intégrer les armées en visitant des unités opérationnelles et en rencontrant les recruteurs d'un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).

Ces jeunes peuvent être recrutés soit dans le cadre de la mission d'intérêt général (MIG) du service national universel (SNU) soit sur candidature spontanée.

Durant l'année de leur formation, les cadets sont intégrés comme membres associés, notamment pour être couvert par l'assurance durant leurs activités. A l'issue de leur année de service national universel, ayant servi un an sous uniforme de cadet, ils obtiennent légitimité pour rester adhérent de l'UNC comme soldat de France.

Ce dispositif est devenu national par sa reconnaissance et la remise du drapeau des cadets par la ministre déléguée à la Mémoire et aux Anciens combattants lors d'une cérémonie officielle le 19 février 2022.

## **ELEMENTS DE LANGAGE**

- Les cadets de l'UNC s'adressent à un large public, garçons et filles de 14 à 20 ans.
- Il peut s'intégrer dans les MIG du SNU (telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, sous réserve d'une évolution du dispositif).

- Au-delà d'être un dispositif patriotique, mémoriel et social, les cadets de l'UNC se révèlent être également un outil de rayonnement et de recrutement.
- Les cadets de l'UNC constituent un dispositif spécifique car il est le seul dispositif associatif. Il existe d'autres expériences similaires (cadets de la défense, de la gendarmerie, de la sécurité civile, des pompiers...), qui, comme les cadets de l'UNC, se proposent d'inculquer des valeurs aux jeunes et de les sensibiliser à l'univers de la Défense et aux opportunités de servir son pays, mais ils ont pour la plupart avant tout une vocation à faire du recrutement spécifique.
- Le dispositif des cadets de l'UNC se singularise notamment par le volet social de son action et par le fait qu'il est le seul à proposer une formation<sup>16</sup> pour participer à l'encadrement d'une prochaine promotion (apprentissage aux responsabilités).

## **MOTS CLES**

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| - Esprit de défense               | - Rayonnement        |
| - Solidarité intergénérationnelle | - Jeunesse           |
| - Rompre l'isolement              | - Travail de mémoire |
| - Esprit de défense               | - Recrutement        |

---

<sup>16</sup> Cette formation dure 12 jours intégrant 2 participations à des cérémonies officielles.

# DOSSIER ELEMENTS DE LANGAGE

Edition 2023

- Etat des mises à jour -

<b>Date de modification</b>	<b>Objet de la modification</b>	<b>Nom du responsable</b>